

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2025

Journée nationale des assistantes maternelles Les Caf aux côtés de ces acteurs clés de l'accueil du jeune enfant

En cette journée nationale des assistantes maternelles, la Cnaf et les Caf saluent l'importance de ce métier essentiel pour le développement de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents. Retour sur l'information utile et les chiffres clés sur ce métier porteur de sens qui peut s'exercer à domicile, dans une des 5 500 Maisons d'assistantes maternelles, ou au sein des crèches familiales, avec le soutien des 3 300 relais petite enfance.

Les assistantes maternelles, premier mode d'accueil de l'enfant de moins de 3 ans en France

D'après le dernier rapport de l'Observatoire national de la petite enfance*, 529 200 enfants étaient accueillis auprès d'une assistante maternelle en 2022. *. On dénombre 294 900 assistantes maternelles en 2023** en France (hors Mayotte), qui proposent près de 769 500 places, soit près de 61% du nombre total de places théoriquement offertes.

Pour géolocaliser l'assistante maternelle disponible près de chez soi, [un outil](#) est disponible **sur monenfant.fr** : en indiquant son adresse, il permet d'afficher, sous forme de liste ou de carte, l'ensemble des professionnelles disponibles.

Nouveau : depuis septembre dernier, le Complément de mode de garde, l'aide des Caf pour réduire le coût de l'accueil de son enfant, évolue pour mieux s'adapter à la situation des parents, permettant de rendre l'accueil chez une assistante maternelle accessible à tous.

+ d'infos : [La Caf décrypte la réforme du CMG](#)

Les Maisons d'assistantes maternelles

Depuis leur création en 2010, l'essor des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) se poursuit chaque année : fin 2023, elles étaient 5 200 réparties sur le territoire, soit une augmentation de 10 % en un an. **

Leur atout : permettre aux assistantes maternelles agréées de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile. Dans une Mam, les parents sont les employeurs directs des assistantes maternelles qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile.

+ d'infos :

- sur la page You tube des Allocations familiales : [Vu de près : la Maison d'Assistantes Maternelles](#)
- Dans l'espace Vies de famille sur caf.fr : [Maison d'assistantes maternelles : un mode de garde sur mesure](#)
- sur monenfant.fr, [Trouver une maison d'assistantes maternelles](#)

**Le rapport 2024 de l'Onape*

*** L'étude de la Drees sur les modes d'accueil du jeune enfant, 2025*

Les crèches familiales

La crèche familiale emploie des assistants maternels agréés qui accueillent à leur domicile d'un à quatre enfants. Des temps de regroupement collectif favorisant la socialisation et l'éveil des enfants sont proposés. Ainsi, une ou deux fois par semaine, les assistants maternels se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale avec les enfants qu'ils accueillent. Les parents ne sont pas employeurs de l'assistant maternel.

Les Relais petite enfance, pour accompagner les parents et les assistantes maternelles

Entièrement gratuits, les Rpe sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement initiés par la Caisse nationale des Allocations familiales et animés par des professionnels de la petite enfance. Ils ont plusieurs missions :

- orienter les parents vers les modes d'accueil existant sur leur département,
- centraliser leurs demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap),
- informer les parents sur leurs droits et obligations d'employeur d'une assistante maternelle (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Les Relais petite enfance accompagnent également les professionnels de la petite enfance :

- en les informant sur le cadre d'exercice de leur métier,
- en les aidant pour effectuer leurs démarches sur monenfant.fr,
- en proposant des temps d'échange et d'analyse de la pratique,
- en soutenant leur parcours de formation continue,
- en promouvant leur métier.

+ d'infos : **Vidéo de présentation des relais petite enfance (RPE)**

Sur monenfant.fr : où trouver le Rpe proche de chez soi

Sur la page Instagram@caf_parents : [Besoin d'un coup de pouce pour l'accueil de votre enfant ?](#)

**Toute l'information utile aux parents sur la page Instagram [@caf_parents](#),
A la Caf, des solutions pour tous les parents ! sur caf.fr et [Vies de famille](#).**

Assistante maternelle, un métier porteur de sens : Vous êtes intéressée par ce métier indispensable au quotidien des familles et porteur de sens ?

Découvrez les compétences attendues, les différentes modalités de fonctionnement au sein d'une Mam, à son domicile ou dans une crèche familiale, [sur monenfant.fr](http://monenfant.fr) via la fiche métier et le témoignage de Céline.

Le + actu : afin de faire connaître les modalités et les conditions d'exercice de ce métier, et d'attirer de nouveaux talents, alors que près de 40% des assistantes maternelles actuelles ont prévu de partir à la retraite d'ici 2030, la Cnaf a lancé avec France Travail une série d'actions dans toute la France, tels qu'une campagne de communication avec des influenceurs en Bretagne, un lieu d'accueil intergénérationnel en Auvergne-Rhône Alpes, ou encore un laboratoire mobile pour informer et former les professionnels de la petite enfance en Centre-Val de Loire. + d'infos dans le communiqué « **La Cnaf et France Travail lancent des solutions innovantes pour accompagner les métiers de la petite enfance** ».

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.